

enfreindre le principe même du mérite défini par la loi sur l'emploi dans la fonction publique, je voudrais demander au premier ministre s'il était au courant de cette note de service et si elle a été publiée avec son autorisation.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'admets nullement que cela porte atteinte au principe du mérite. Au contraire, comme le président du Conseil du Trésor l'a dit dans sa déclaration aux journalistes, le gouvernement a l'intention de recruter environ 1,250 diplômés d'université l'an prochain. Que 250 d'entre eux soient francophones ne me paraît pas constituer une violation du régime du mérite. La proportion des francophones me paraît plutôt inférieure à celle que la Commission BB tend à recommander.

M. Simpson: Et le bilinguisme?

Le très hon. M. Trudeau: Qu'avez-vous à dire?

M. Simpson: Et le bilinguisme?

M. l'Orateur: Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a la parole.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas terminé ma réponse. On m'a demandé si j'étais au courant de la note de service. La réponse est non, monsieur l'Orateur.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné la question soulevée, ce n'est pas le bilinguisme dans la Fonction publique mais plutôt l'autorisation de dépenses et l'entrée dans la Fonction publique par la petite porte plutôt que la grande, je veux demander au premier ministre s'il sait qui a, en fait, autorisé cette note de service et, sinon, voudrait-il se renseigner?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la note de service a été rédigée à la suite d'une décision du cabinet en novembre dernier.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je m'excuse auprès du chef de l'opposition, mais le député de Cape Breton-East Richmond veut soulever la question de privilège.

M. MacInnis: Je soulève la question de privilège à propos de la réponse qui vient d'être donnée et selon laquelle la note de service découlerait d'une directive ou d'une décision du cabinet. A mon avis, il est temps que la Chambre réclame la démission de quelques membres du gouvernement qui ont fourni des renseignements contradictoires à la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre, qui vient de dire qu'on avait l'intention de recruter 1,250 fonctionnaires d'une certaine catégorie, dont 250 seraient

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

francophones. Dois-je conclure que les autres 1,000 postes ne seront remplis que par des anglophones?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La parole est au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a accordé la parole au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Je la céderai tout à l'heure au député de Calgary-Nord.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre de clarifier sa réponse. Le président du Conseil du Trésor, le premier ministre suppléant et les autres ont tous dit qu'ils n'étaient pas au courant de la note de service. Le premier ministre dit maintenant que la mesure résulte d'une décision prise par le cabinet en novembre dernier. Si le cabinet a autorisé la note de service, le premier ministre dirait-il comment il se fait que certains de ses ministres n'en savaient rien?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est parce que le cabinet n'a pas lu ou autorisé la note de service.

M. MacInnis: Décidez-vous.

Le très hon. M. Trudeau: C'est tout décidé.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor si, en conscience, il disait la vérité à la Chambre des communes comme membre du cabinet lorsque, sauf erreur, il a déclaré en substance que le cabinet n'avait pas approuvé cette note?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la réponse est tout simplement, oui. Je disais la vérité. Si le représentant se reporte au hansard, à la page 2753, il verra que j'ai dit tenir à ce qu'on me comprenne bien, ce qui ne semble pas être le cas.

Des voix: Comment ça?

L'hon. M. Drury: J'ai dit:

Tout le monde sait que le gouvernement a manifesté son intention et sa volonté d'augmenter la proportion de francophones dans la Fonction publique.

Il est disposé, et il l'a déclaré, à consacrer des fonds supplémentaires à cet objectif, si on lui propose des moyens satisfaisants pour l'atteindre. Ce que nous étudions en ce moment...

Il s'agit ici de la célèbre note de service.

...s'inscrit dans l'étude des moyens possibles d'y parvenir.

Je le répète, le gouvernement a déclaré avoir l'intention d'augmenter la proportion des francophones dans la Fonction publique. Il a déclaré avoir l'intention de consacrer à cette fin des crédits supplémentaires, jusqu'à deux millions de dollars au besoin, si l'on trouvait le moyen de réaliser cet objectif. La note de service dont parle le représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles marque le début du processus par lequel on espère le faire au coût d'environ 2 millions de dollars.